

SOMMAIRE

FRAIS D'OPTIQUE

Zéro reste à charge Page 2
Un équipement tous les 2 ans Page 2

GRÈVES DES TRANSPORTS

Dédommagement NAVIGO Page 2

TICKETS RESTAURANT

Changement de millésime Page 3
Le solde peut-il être reporté indéfiniment d'année en année ? Page 3

ACTUALITÉS DES INSTANCES

CSE Gfi Informatique Ile-de-France (IDF) : Budget 2020 Page 4
CSE Gfi IDF : Livraisons sur les sites, Harcèlement sexuel Page 5
CSE Gfi Progiciels Page 6
Consultations CSEC Page 7

PRÉCIEUSES COORDONNÉES

Inspection du Travail Page 8
Médecine du Travail Page 8

RÉFORME DES RETRAITES

Conférence de financement : Premier round de discussion Page 9

SEXISME : UN NOUVEAU RISQUE PROFESSIONNEL ?

QUIZ VSST Question / Réponse Page 10
La CFDT à vos côtés Page 10

PRIVATISATION DU GROUPE ADP ?

Page 11

CONTACT CFDT

dernière page



GROUPE GFI

S'ENGAGER POUR CHACUN-E
AGIR POUR TOU-TES



FRAIS D'OPTIQUE

Zéro reste à charge

Depuis le 1^{er} janvier 2020, votre opticien a l'obligation de vous proposer, à minima, un équipement sans reste à charge dans le cadre du panier 100% Santé.



Vous avez le choix entre deux paniers de soins :

1. **Le panier 100% santé (sans aucun reste à charge)** intègre des verres pour tous types de défauts visuels avec un traitement obligatoire anti-reflets, anti-rayures et amincis. La monture ne doit pas excéder 30 €. Votre opticien doit respecter des prix limites de vente (PLV). Le plafonnement de ces prix se fera progressivement jusqu'en 2022. La base de remboursement de la Sécurité sociale est quant à elle revue à la hausse pour un meilleur remboursement. Vous avez le choix entre 17 modèles différents pour un adulte et 10 modèles pour un enfant.
2. **Le panier « libre »** inclut quant à lui des **tarifs libres avec un reste à charge variable** selon le niveau de garanties de votre complémentaire santé. Contrairement au panier 100% Santé, la base de remboursement de la Sécurité sociale diminue. Les montures sont prises en charge dans une limite de 100 € et selon les montants pris en charge par votre complémentaire santé.



Il est également possible de mixer les deux paniers dans la limite des plafonds de remboursement. Par exemple, vous pouvez prendre vos verres dans le panier 100% Santé et la monture dans le panier libre.

Un équipement tous les 2 ans

Votre équipement continue à être pris en charge tous les 2 ans, sauf en cas de changement de défaut visuel ou pour les enfants, dont l'âge limite est désormais fixé à 16 ans au lieu de 18 ans. Il n'existe plus de distinction entre adulte et enfant dans la base de remboursement de la Sécurité sociale.

GRÈVES DES TRANSPORTS

Dédommagement NAVIGO



Conscients des difficultés rencontrées depuis le 5 décembre, la RATP et Transilien SNCF ont décidé de rembourser les voyageurs pénalisés par la grève interprofessionnelle nationale.

Cette mesure concerne les clients Navigo Annuel, Navigo Mois, Navigo Mois Solidarité, Navigo Senior ou imagine R qui se verront rembourser 1 mois de leur forfait transport, ainsi que les clients Navigo Semaine, Navigo Semaine Solidarité sur la base du remboursement d'une semaine d'abonnement.

Vous pouvez déposer votre demande jusqu'au 12 mars 2020.



<https://www.mondedommagementnavigo.com/>

TICKETS RESTAURANT

Changement de millésime



Depuis des années, la CFDT revendique une bascule automatique du millésime du montant restant sur la carte, sans intervention individuelle. *À noter que cette bascule a été automatique lors des derniers changements de millésime, malgré les annonces contraires.*

Le mois dernier, on nous indiquait encore que la procédure de changement de millésime serait activée sur demande individuelle, mais que l'autorisation de l'employeur serait automatique.



Bingo ! Notre revendication est enfin entendue !

Nous venons de recevoir un message d'EDENRED nous informant que le transfert du solde 2019 se fera de manière automatique. Ce solde sera crédité le 16 mars sur les comptes 2020.



Soyez détendu
avec la carte Ticket Restaurant®

Bonjour [Nom],

Votre solde 2019 expire le 29 février 2020.

Bonne nouvelle ! Cette année, vous n'avez plus rien à faire, **nous nous occupons de TOUT pour vous !**

Votre transfert de solde 2019 se fera de manière automatique.

Les dates clés

Du 2 au 15 mars
Faites un don à la Croix-Rouge française depuis votre espace MyEdenred. Vous pourrez le modifier en ligne.

À partir du 16 mars
Votre solde 2019 non consommé sera **AUTOMATIQUEMENT** transféré et recredité* sur votre compte. En savoir plus

Rendez-vous sur **MyEdenred**



Le solde peut-il être reporté indéfiniment d'année en année via l'échange de Millésime ?

Oui, le solde périmé est reprogrammé chaque année, d'une année supplémentaire.

Cependant le montant maximum transférable sur votre solde est légalement plafonné à 10 000€.

Enfin !

ACTUALITÉS DES INSTANCES

CSE¹ Gfi Informatique IDF : Budget 2020

Le budget prévisionnel, ainsi que les modalités des prestations ont été votées par les membres du CSE.



ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS

Participation à la pratique des activités sportives, culturelles et de loisirs.

- ✓ Fournir les factures ² ;
- ✓ Le nombre de participants doit correspondre à la composition de la famille ;
- ✓ Seules les activités pratiquées en 2020 sont subventionnées ;
- ✓ Les demandes faites avant le 20 du mois, seront traitées à la fin du mois (par virement) ou à la fin du trimestre (par chèque) ;
- ✓ La subvention s'élève à 60% du montant de la facture, plafonnée à 140 € par année, et par salarié.

BILLETTERIE SPECTACLES SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

Participation à l'achat de billet de spectacles sportifs, culturels ou de loisirs (sauf parcs et zoos).

- ✓ Fournir les factures ² ;
- ✓ Le nombre de participants doit correspondre à la composition de la famille ;
- ✓ Seuls les événements de 2020 sont subventionnés ;
- ✓ Les demandes faites avant le 20 du mois, seront traitées à la fin du mois (par virement) ou à la fin du trimestre (par chèque) ;
- ✓ La subvention s'élève à 60% du montant de la facture, plafonnée à 140 € par année, et par salarié.

SUBVENTION VACANCES

Participation aux congés annuels.

- ✓ Les salariés qui ont opté pour les chèques vacances ne sont pas éligibles à cette prestation ;
- ✓ Fournir les factures ² ;
- ✓ Le nombre de participants doit correspondre à la composition de la famille ;
- ✓ Seuls les voyages effectués en 2020 sont subventionnés ;
- ✓ Les demandes faites avant le 20 du mois, seront traitées à la fin du mois (par virement) ou à la fin du trimestre (par chèque) ;
- ✓ La subvention s'élève à 80% du montant de la facture, plafonnée à 140 € par année, et par salarié.



CHÈQUES VACANCES

La demande de chèques vacances doit être faite entre le 01/04 et le 15/05.

- ✓ Les salariés qui ont opté pour la subvention vacances ne sont pas éligibles à cette prestation ;
- ✓ Le calcul de la valeur des chèques vacances se fait en fonction du quotient familial (QF). Ce dernier est calculé à partir de l'avis d'imposition de l'année N - 1 (au titre des revenus de l'année N - 2).
- ✓ Calcul du QF = Revenu Fiscal de référence / Nombre de parts

La tranche de subvention se détermine à partir du QF, elle fixe le montant des Chèques Vacances.



Tranche	Quotient Familial	Montant des Chèques vacances
1	< 14 501 €	170 €
2	De 14 501 € à 21 000 €	150 €
3	De 21 001 € à 27 500 €	130 €
4	De 27 501 € à 34 500 €	110 €
5	> 34 500 € ou sans avis d'imposition	40 €

1 : CSE : Comité Social et Économique.

2 : Les factures doivent être lisibles et contenir les informations suivantes : identité du prestataire, identité de l'acheteur, date de la facture postérieure à l'embauche, description de la prestation, date ou saison de la prestation, montant réglé.

ACTUALITÉS DES INSTANCES

CSE Gfi Informatique IDF

LIVRAISONS SUR LES SITES GFI *Un engagement de vos élu.e.s CFDT... tenu !*

- Commandez et payez en ligne, en précisant le site de livraison et en laissant un numéro de téléphone pour vous joindre.
- Contacter votre CSE (Comité Social et Économique) si vous voulez payer par chèque ou pour tout complément d'informations.
- Si vous travaillez dans les quartiers environnants vous pouvez bénéficier de ce service.

Planning de passages de 12h à 14h30 :

- ✓ BOULOGNE 12 mars
- ✓ MEUDON 25 mars
- ✓ MONGE 24 mars
- ✓ NANTERRE 9 mars

HARCELEMENT SEXUEL / VIOLENCE SEXISTE

« **Nommer c'est dévoiler, et dévoiler c'est déjà agir** »

Simone de Beauvoir

Votre CSE a désigné deux référent.e.s harcèlement sexuel et agissements sexistes :

Zahira Maouche 07 63 62 31 76
zahira.maouche@gfi.world

Saïd Habouchi 07 64 52 94 41
said.habouchi@gfi.world

N'hésitez pas à les contacter pour des faits avérés, ou un doute...



Une brochure est disponible au local du CSE, sur le site, et sur demande auprès de nos référent.e.s.



ACTUALITÉS DES INSTANCES

CSE Gfi Progiciels

Depuis le 1^{er} janvier, 71 salariés de la société SIS ont rejoint GFI Progiciels, leader sur le secteur de la sécurité civile (SAMU et SDIS), la société a été achetée au 1^{er} mars 2019 par GFI. 44 salariés sont basés sur le site d'Aix en Provence, 26 autres sont sur le site de Courbevoie, 1 personne sur Saint-Ouen : Serge Alexis CAUMON, qui a pris la direction de la division Secteur Public de la business line Software.



Le budget prévisionnel, ainsi que les modalités des prestations ont été votés lors du CSE de février.



Retrouvez le mémo 2020 pour les différentes prestations sur le site du CSE :

<https://www.ceqfiprogiciels.fr>

"Mon CSE / Documents partagés"

Vous pouvez faire dès à présent vos demandes de participation pour vos activités individuelles sportives, culturelles/artistiques. La participation du CSE est de 50% du montant de la dépense, limitée à 70€ par année, **tous ayants-droits confondus**.




Vous pourrez déposer les justificatifs pour le calcul du quotient familial (Ce dernier est calculé à partir de l'avis d'imposition de l'année 2019 (au titre des revenus de l'année 2018) pour les prestations « Chèques-Vacances » et « Participation aux séjours de vacances des enfants (colonies, centres aérés) »

Pour les salariés qui sont entrés dans GFI Progiciels depuis le 1^{er} janvier 2020, il faudra également **enregistrer les enfants** (20 ans au plus, au 31 décembre 2019) avec comme justificatif, le livret de famille ou l'acte de naissance).

Attention, pour les couples dont les 2 conjoints sont salariés de Gfi Progiciels, chaque salarié devra transmettre ses propres demandes de prestation.

A partir du 1^{er} mars **jusqu'au 31 mai**, vous pouvez faire vos demandes pour les chèques vacances et les bons de rentrées scolaires.



Nouveauté 2020 : Depuis le 17 février, vous pouvez acheter 12 tickets de cinéma subventionnés à 50 %.

NB : Pas de changement pour les chèques culture.



La prochaine réunion du CSE se tiendra les 25 et 26 mars 2020 à Niort.

Contact : Éric CASTELAIN eric51.cfdt@gmail.com 07 67 09 18 38

ACTUALITÉS DES INSTANCES

CONSULTATIONS CSEC¹

Le CSEC a été consulté le 19 février, sur un projet d'évolution des forces de ventes des branches AS (Application Services) et IS (Infrastructures Services). Le déploiement du projet générera d'importants impacts sur l'organisation, la gestion des ressources et l'adaptation des outils.



Concernant la gestion des ressources on peut s'inquiéter de la création de quatre nouvelles fonctions (dans le référentiel métiers « Sales ») :

- **Responsable d'agence (Business Manager)** : il gère une entité de 20 à 50 salariés, avec autorité hiérarchique. Il peut être accompagné d'un Responsable Opérationnel, ou d'un Ingénieur Commercial Professional Services. Il gère le développement des prestations en assistance technique, la carrière et le recrutement de ses équipes.
- **Ingénieur Commercial Professional Services** : il a pour objectif le démarrage de prestations d'assistance technique en new business sur le territoire qui lui est confié, de la prospection, détection du lead, identification de la solution (interne, recrutement, sous-traitant), à la signature. Il est proactif sur le recrutement et travaille conjointement avec le ou la chargé(e) de recrutement. Il gère les salariés qui sont sur son périmètre et les missions qu'ils délivrent, sous la responsabilité de son supérieur, DA ou BM.
- **Ingénieur d'affaires Portfolio** : il a pour mission de développer des ventes complexes ou à forte valeur ajoutée et anime des équipes de Bid management.
- **Ingénieur commercial Portfolio** : il a pour mission de développer le chiffre d'affaires profitable, il développe l'activité auprès des prospects et gère un portefeuille de clients et prospects.

Ainsi que l'adaptation de deux fonctions (dans le référentiel métiers « Sales ») :

- Ingénieur d'affaires généraliste
- Ingénieur commercial généraliste

Les membres du CSEC n'ont pas accepté d'être consultés ce jour-là, et ils ont demandé un complément d'information. A cet effet, pour estimer les risques psychosociaux (RPS) d'une telle réorganisation, les membres du CSEC ont adopté une résolution autorisant la CSSCT centrale à diligenter une expertise.

La CSSCT centrale est par conséquent en charge d'établir une lettre de mission, ainsi que de rechercher un cabinet d'experts compétent dans le domaine, pour réaliser cette étude.



1 : CSEC : Comité Social et Économique Central = Membres désignés par les CSE d'établissements.
2 : CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE GFI

PRÉCIEUSES COORDONNÉES

Vous êtes nombreux/ses à nous demander ces informations, alors voici pour l'Île-de-France, des coordonnées à ranger précieusement.

Inspection du Travail

Direccte d'Île-de-France / Unité départementale de Seine-Saint-Denis
Madame Olivia DOLIBEAU, Inspectrice du Travail
Unité de contrôle n°2 / Section 7
1, avenue Youri Gagarine
93016 BOBIGNY cedex
01 41 60 22 58 Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h.
Mail : idf-ut93.uc2@direccte.gouv.fr



Accueil téléphonique

- Standard : 01 41 60 53 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.
idf-ut93@direccte.gouv.fr
- Service des renseignements en droit du travail :
0 806 000 126 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 9h à 12h
sur rdv via le lien idf.direccte.gouv.fr (fermé au public le jeudi après-midi).
- Le service des renseignements en droit du travail accueille le public :

Accueil physique

- Sur rendez-vous : de 9h à 12h.
- Sans rendez-vous : de 14h à 16h30, sauf le vendredi fermeture à 16h.

<http://idf.direccte.gouv.fr/Adresse-et-horaires-d-ouverture-de-l-unite-departementale-93>
<http://idf.direccte.gouv.fr/Annuaire-de-l-inspection-du-travail-en-ile-de-france>

Médecine du Travail



ACMS
Dr Marie Laure Ribes
MEDECIN DU TRAVAIL
21 rue Galande
75005 PARIS
Tel : 01 43 26 41 92
marie-laure.ribes@acms.asso.fr

Dr Karim Takhi
COLLABORATEUR MEDECIN
DGRF
55 rue Rouget de Lisle
92158 Suresnes cedex
01 46 14 84 00
karim.takhi@acms.asso.fr



GROUPE GFI
S'ENGAGER POUR CHACUN-E
AGIR POUR TOU-TES



GROUPE GFI
S'ENGAGER POUR CHACUN-E
AGIR POUR TOU-TES

RÉFORME DES RETRAITES

Conférence de financement : Premier round de discussion

Publié le 25/02/2020

Par Jérôme Citron

Alors que les députés débattent – avec peine – de la réforme des retraites, la conférence de financement entame ses travaux. Deux réunions se sont déjà déroulées les 18 et 20 février. La première sur les besoins de financement à court terme, la seconde sur la gouvernance du système à plus longue échéance.

Sans surprise, la question du financement à court terme a permis de constater une nouvelle fois que les dépenses actuelles en matière de retraites sont contenues. Les dernières réformes ont permis de redresser la situation. Le déficit annoncé (entre 8 et 12 milliards) pour 2027 s'explique essentiellement par la baisse programmée de la contribution des employeurs publics, aggravée par une politique d'exonérations de charges non compensées (heures supplémentaires, forfait social, etc.). Par ailleurs, l'Insee pourrait réviser à la baisse ses prévisions d'évolution de l'espérance de vie, ce qui n'est pas une bonne nouvelle en soi, mais une excellente nouvelle pour le système de retraite – puisque cela diminue d'autant les besoins futurs de financement. « *Cet état des lieux montre qu'il n'y a pas une solution qui s'impose*, souligne le secrétaire national Frédéric Sève. *Il faut tout d'abord discuter du niveau de financement collectif que nous souhaitons pour nos retraites avant d'envisager de nouvelles mesures. Les besoins seront sensiblement moins importants qu'annoncés.* »

La bonne gestion du système sur le temps long

Sur la gouvernance à long terme, il semblerait que les points de vue de l'ensemble des partenaires sociaux ne soient pas si éloignés – exception faite de la CGT, qui n'était pas présente à cette réunion (sans préciser toutefois s'il s'agissait là d'un boycott temporaire ou définitif de la conférence de financement). Tous les participants ont réaffirmé que le projet de loi en l'état actuel ne faisait pas assez confiance aux représentants des salariés et des employeurs, qui étaient pourtant les principaux financeurs du système. L'obligation inscrite dans le projet de loi d'avoir un système à l'équilibre « à cinq ans » soulève notamment quelques interrogations tant cette contrainte paraît trop restrictive et contraire à la bonne gestion d'un système qui doit se penser sur le temps long. « *Nous avons mis dix ans à nous relever de la crise de 2008, conclut Frédéric Sève. Fallait-il pour autant prendre des mesures en matière de retraite à ce moment-là ? Rien n'est moins sûr !* »

icitron@cfdt.fr

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS

09 69 39 19 39

Un numéro de téléphone non surtaxé, accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h pour joindre un conseiller qui vous aidera à trouver la bonne réponse sur : votre contrat de travail, vos conditions de travail, la formation, votre passage à la retraite, vos droits au chômage, le logement, etc...

La CFDT est le seul syndicat à proposer un tel service à ses adhérents qui mobilise l'ensemble de son réseau pour répondre à vos questions.

RÉPONSES
À LA CARTE
SERVICE À L'ADHÉRENT

SEXISME : UN RISQUE PROFESSIONNEL ?

QUIZ VSST / Question

Quel est le pourcentage de femmes victimes qui estiment que le règlement de l'affaire leur a été défavorable : 25%... 30%... 40%... ?



QUIZ VSST / Réponse

Parmi les femmes victimes, 40% estiment que le règlement de l'affaire leur a été défavorable.

5% des situations ont été portées devant la justice.

Source enquête Défenseur des droits - IFOP – 2014



La CFDT à vos côtés

Si vous rencontrez, ou êtes témoins de ces agissements, contactez vos référents VSST⁽¹⁾ : Isabelle LUSZCZYK & Stéphane GLAÇON

vsst.cfdt.gfi@gmail.com

Nous nous engageons à une totale confidentialité. Quoi que vous nous disiez, nous nous engageons à n'agir qu'avec votre accord explicite.

(1) VSST : Violences Sexuelles et Sexistes au Travail



RÉFÉRENDUM SUR LA PRIVATISATION DU GROUPE AÉROPORTS DE PARIS

COMMENT DEMANDER L'ORGANISATION D'UN REFERENDUM ?



L'enjeu

Il s'agit de demander au gouvernement de consulter les Français et les Françaises sur l'opportunité de privatiser ADP (Aéroports de Paris).

Que vous soyez favorable ou pas à la privatisation d'ADP, vous devez pouvoir vous exprimer lors d'un référendum sur ce sujet. Pour que ce référendum soit organisé, il faut que 10% de l'électorat approuve le projet sur le site du gouvernement, soit 4 717 356 citoyen.ne.s.



Échéance du 15 mars 2020

URGENT !

Il ne reste **plus que deux semaines** pour approuver le projet, et obtenir l'organisation d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

Pour cela, signez sur : www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1

Comment approuver le projet ?

Signez sur : www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1

Munissez-vous d'une pièce d'identité, et renseignez les informations suivantes :



- ✓ Votre lieu de vote habituel (département, commune),
- ✓ Votre identité (nom et prénom(s) sans accent, avec tiret le cas échéant),
- ✓ Votre sexe,
- ✓ Vos date et lieu de naissance (pays, département, ville),
- ✓ Votre pièce d'identité (n° de la pièce (CNI ou passeport), date et lieu de délivrance),
- ✓ Votre adresse électronique personnelle.

Suivez les étapes jusqu'à « Valider le soutien », puis « Confirmer le soutien », et enfin, vous pourrez télécharger le récépissé de votre soutien.

La procédure en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=vqV_mjwfmtM



EN SAVOIR PLUS ▶

<https://www.adprip.fr/>

adprip.fr signez la pétition

CONTACT CFDT

Site de la CFDT Gfi : <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant.e.s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

Gfi Informatique

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Grand Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
Ile de France	Yassine FARES	avec.cfdt.gfi@gmail.com	
	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Isabelle LUSZCZYK	cfdtgfinord@gmail.com	06 32 27 96 70
	Jean-Paul PORTOFERRI	jportoferr@hotmail.fr	06 81 50 25 52
Rhône Alpes	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.rhonealpes@gmail.com	06 59 33 97 05
	Pascale LEFEBVRE	cfdt2.gfi.ra@gmail.com	
Sud-Ouest	Didier POUSSON	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	
	Marie-Claire TONIUTTI	cfdtgfiit@gmail.com	
Gfi PROGICIELS	Reims Éric CASTELAIN	eric51.cfdt@gmail.com	07 67 09 18 38



VOS REPRÉSENTANT.E.S QUI SUIVENT LES ACCORDS

Accord ARTT	Isabelle LUSZCZYK
Accord Participation	Jean DOMINGOS
Accord Prévoyance santé	Isabelle LUSZCZYK

VOS RÉFÉRENT.E.S CFDT

Handicap	Valérie DEFLANDRE & Patrick LOU
VSST*	Isabelle LUSZCZYK & Stéphane GLAÇON
<i>*VSST : Violences Sexuelles et Sexistes au Travail</i>	
Harcèlement*	Saïd HABOUCHI, Jean-Paul PORTOFERRI, Stéphane GLAÇON

Être informé.e par la CFDT

Pour être régulièrement informé.e, par vos représentant.e.s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr ou xxxxx@gfi.world.

Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre. Vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié.e Gfi, Signalez-vous auprès des représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.



RÉPONSES À LA CARTE

Des questions
de tous ordres
et un suivi rigoureux
des réponses faites aux
adhérents,
un seul numéro :

0969 39 19 39